

Dr Denis ERNI  
Boîte postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé

Monsieur Andreas AEBI  
Président de l'Assemblée fédérale  
Ainsi qu'à tous les membres du  
Parlement  
Dorfstrasse 36  
3473 Alchenstorf

Estavayer-le-Lac, le 11 septembre 2021

[http://www.swisstribune.org/doc/210911DE\\_AA.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210911DE_AA.pdf)

VIOLATION DES DROITS GARANTIS PAR LA CEDH / UN PROCUREUR FAIT LA DEMONSTRATION QUE LE LÉGISLATEUR NE CONTRÔLE PAS QUE LES PROCUREURS FÉDÉRAUX RESPECTENT LES DROITS FONDAMENTAUX GARANTIS PAR LA CEDH DANS LEURS DÉCISIONS. CELA LEUR DONNE LE POUVOIR DE DÉTRUIRE DES VIES DE CITOYENS EN VIOLANT LEURS DROITS FONDAMENTAUX.

Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale, Mesdames, Messieurs les députés,

(Il y a un problème avec l'adresse du secrétaire général sur internet. Je ne suis plus arrivé à le contacter depuis fin 2020. Je remercie par conséquent le Président de l'Assemblée fédérale d'avoir fait distribuer ce courrier à tous les membres de l'assemblée fédérale.)

Je suis physicien. La physique est une science où on exprime des lois pour rendre compte de ce qu'on observe. C'est une science qui peut être un outil de contrôle pour vérifier qu'un Etat respecte les lois de sa Constitution, soit le droit supérieur.

Exemple : Contrôle du respect des droits fondamentaux garantis par la CEDH

Aucun d'entre vous n'a jamais dit au peuple que si son avocat, entendu en tant que témoin, refusait de désobéir au Bâtonnier, alors le droit pouvait être inversé. Si c'était le cas, le justiciable était privé du témoignage de son avocat par le Bâtonnier. Il n'avait plus accès à des Tribunaux indépendants. Un expert du Parlement vaudois, Me François de Rougemont, qui a étudié le cas, l'a expliqué en disant que les Tribunaux ne sont pas indépendants de l'Ordre des avocats. Il a expliqué que les codes de procédures ne permettent pas de prendre en compte les injonctions des Bâtonniers. Il a précisé que tous les magistrats devaient se récuser dans ce cas pour respecter l'accès à des Tribunaux indépendants et les Valeurs de notre Constitution.

Chacun peut le vérifier en prenant connaissance du témoignage de l'élite de citoyens qui a décrit le cas. Il y avait parmi eux plusieurs physiciens. Ils se sont annoncés témoins de pratiques qui font frémir en déposant une demande d'enquête parlementaire pour faire entendre leur témoignage. Voir document<sup>1</sup> 051217DP\_GC ci-annexé.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

Vous devez savoir que ce témoignage du public cache une dénonciation calomnieuse. J'avais porté plainte pénale pour dénonciation calomnieuse. Des inconnus ont créé un climat<sup>2</sup> de terreur auprès de mon employeur (PDG) pour qu'il me limoge si je ne céda pas à leurs revendications. Comme j'ai refusé de céder, j'ai été limogé. Ce limogeage, selon un avocat chevronné, cache l'assassinat de Pierre PENEL sur ordre du magistrat Eric COTTIER. J'ai déposé le 10 août 2021 une requête à la CEDH, ci-annexée, pour montrer que les lois que vous avez mises en place ne permettent pas de respecter les droits garantis par la CEDH dans ce cas, car il y a violation de l'accès à des Tribunaux indépendants.

Ce point a d'ailleurs été confirmé par Me Christian BETTEX, un ancien Bâtonnier.

Il a aussi été confirmé par un avocat chevronné, dissident, qui dit que dans ce cas-là : la seule solution qu'il peut proposer au justiciable est de faire tuer un Conseiller fédéral pour forcer le Parlement à faire respecter les droits fondamentaux. Pour le motiver, il a cité Maurice BAVAUD qui avait ce projet pour mettre fin aux violations des droits humains par Hitler, en faisant tuer ce chef d'Etat.

Pour un physicien, c'est une pratique qui fait frémir, alors qu'elle semble tout à fait normale pour les avocats, comme par exemple le Sénateur Philippe BAUER.

Pour ceux que cela intéresse vous trouverez plus d'informations sur le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

De la mesure corrective requise pour faire respecter les droits fondamentaux garantis par la CEDH  
En tant que Physicien, j'ai demandé à l'Assemblée fédérale de mettre en place des Tribunaux indépendants. J'ai aussi porté plainte pénale contre organisation criminelle, pour mettre fin à cette violation des droits fondamentaux garantis par la CEDH. Voir document<sup>3</sup> 210426DE\_AA

Du courrier recommandé reçu le 9 septembre du Procureur fédéral Ruedi Montana

J'ai reçu le courrier<sup>4</sup> ci-joint (210826MP\_DE), du Procureur fédéral Ruedi Montana. Il connaît parfaitement les pratiques qui font frémir de la demande d'enquête parlementaire, le chantage professionnel dont j'ai fait l'objet,... les menaces de mort dont j'ai fait l'objet, ...l'expertise du Professeur Riklin,...etc. Avec cette connaissance, il applique les procédures que vous lui avez données et il montre qu'elles lui permettent de faire n'importe quoi. Il conclut que je peux recourir devant un Tribunal qui n'est pas indépendant. Il donne raison à l'expert du Parlement vaudois, qui dit que le dommage est créé par la violation de l'accès à des Tribunaux indépendants, avec des magistrats qui ne se refusent pas et,... même un Procureur qui aurait donné l'Ordre d'assassiner Pierre PENEL.

Il donne surtout raison à l'avocat chevronné, qui dit que pour obtenir le respect des droits fondamentaux, il n'y aurait pas d'autres solutions que celle de faire tuer un Conseiller fédéral. Pour un physicien, c'est une pratique qui fait frémir. Elle n'est pas plus validée que le vaccin contre le covid 19, mais cela doit fonctionner puisque cet avocat le dit !,... et les autorités ne le démentent pas !

Vous saurez que j'ai soumis ces deux questions à la Présidente de la FSA et à la Présidente de l'église évangélique. Voir courrier<sup>5</sup> ci-joint (210908DE\_IG).

Nous sommes actuellement dans une période apocalyptique selon des Chrétiens.

---

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/CEDH2021\\_11.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/CEDH2021_11.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/210426DE\\_AA.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210426DE_AA.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/210826MP\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210826MP_DE.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/210908DE\\_IG.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210908DE_IG.pdf)

Des croyants affirment même que l'oxyde de graphène qui serait dans les vaccins, mais qui n'est pas mentionné dans les brevets, serait la marque de la Bête dans l'apocalypse....ils m'ont expliqué qu'ils retrouvaient les 666 de l'apocalypse dans cet élément.....cela peut-être une coïncidence. En tout cas, il faut observer que ce vaccin est aussi puissant que les injonctions des Bâtonniers.

Un physicien ne pourra jamais dire que c'est juste ou faux. Il peut simplement observer qu'en 2001 une Chamane avait prédit les attentats de New York en disant que la finance devait changer. Il peut seulement témoigner que la Chamane l'avait informé que son destin l'amènerait à devoir démasquer ceux qui violent les droits humains. 20 ans après avec le monde contrôlé par la finance, lorsqu'on parle d'une nanoparticule, qui aurait une puissance énorme à court terme pour le monde financier,...et qui serait la marque de la Bête dans l'apocalypse, c'est un fait inimaginable mais possible, c'est comme les injonctions des Bâtonniers. Aucun citoyen ne peut imaginer que lorsqu'un avocat refuse de désobéir au Bâtonnier, le droit est inversé. Aucun citoyen ne pouvait imaginer les attentats de New York, pourtant ils ont été prédits par une Chamane. Les projets d'armes biologiques avec des microparticules, dont on pourrait changer les fonctions avec des ondes, ont toujours faits peur mais fascinés les chercheurs...aujourd'hui, ce n'est plus de la fiction.

Dans ce cadre, ce courrier du Procureur fédéral, qui arrive juste avant la commémoration du 11 septembre, montre que les forces du mal existent ....Chacun peut contrôler que ce Procureur fédéral ne parle jamais du respect des droits garantis par la CEDH, ni des pratiques qui font frémir témoignées par le Public, ni de l'assassinat de Pierre PENEL, ni de son Serment. Il est un messenger des forces du mal. Son courrier est un plaidoyer pour qu'un Maurice Bavaud fasse abattre un Conseiller fédéral.

Pour conclure, je rappelle l'explication de l'émissaire de l'Ordre des avocats à la page 7, point 3.6, de ma requête à la CEDH sur l'interdiction faite par le Bâtonnier qu'une plainte puisse être déposée contre Patrick Foetisch, Président du Conseil d'administration d'ICSA, citation :

..Il m'a donné comme explication : "pourquoi avez-vous signé un contrat avec le Président d'ICSA. Vous auriez dû savoir qui était Me Foetisch ! Comme les auteurs de la DEP, avant de rencontrer l'avocat dissident, je ne savais pas que Foetisch était haut placé dans une organisation criminelle !

Cette explication, à elle seule, permet de comprendre pourquoi l'avocat chevronné dit qu'il faut un Maurice Bavaud qui abatte un Conseiller fédéral pour mettre fin à la violation des droits humains.

Cette explication ne vous permet pas de garder le Silence sur les pratiques qui font frémir, car vous êtes aussi assermentés. A observer que la violation des droits fondamentaux par des Juges fédéraux a déjà été établie. C'était le jour, où l'ancien Bâtonnier Christian BETTEX, agissant comme avocat de l'Etat, a demandé au Tribunal fédéral de me priver du droit d'être représenté par mon avocat. C'était aussi le jour, où Philippe BAUER a demandé au Tribunal fédéral de dire qu'un avocat doit désobéir au Bâtonnier pour que les droits fondamentaux de son client ne soient pas violés !

Ce courrier est copié aux Présidentes des institutions que sont le synode et la FSA.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale, Mesdames, Messieurs les députés,, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/210911DE\\_AA.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/210911DE_AA.pdf)